



Commune de FERNEY-VOLTAIRE
Déclaration de projet n°2 du Plan Local
d'Urbanisme



Fiche d'examen au cas par cas pour la déclaration de projet n°2 du PLU de la
commune de FERNEY-VOLTAIRE

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision, DP ou DUP)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Déclaration de projet n°2	PLU	FERNEY-VOLTAIRE

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi	
Date de débat du PADD	NC
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	NC

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	Monsieur le maire de Ferney Voltaire Mairie de FERNEY-VOLTAIRE Avenue Voltaire - CS 90149 01210 FERNEY-VOLTAIRE
Courriel	Tél. : 04 50 40 18 76 urbanisme@ferney-voltaire.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	FERNEY VOLTAIRE
Nombre d'habitants concernés (au dernier recensement général de population)	9 482
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	NC

Superficie du territoire	<i>478 hectares</i>
---------------------------------	---------------------

3.2. Quelles sont les objectifs de cette procédure ?	
<i>Annexe : la délibération engageant la procédure</i>	
La présente déclaration de projet emportant mise en compatibilité a été conduite pour permettre la construction du nouveau Centre Technique Municipal et le déplacement des jardins familiaux afin de maintenir le niveau d'équipement dans la ville de FERNEY-VOLTAIRE.	

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?	
<i>Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétente en matière de PLU</i>	
La commune avait acquis par défaut un entrepôt dans les années 1960, affecté aux services municipaux, alors embryonnaires. Compte tenu de la vétusté, de l'exiguïté des locaux et du foncier actuel abritant les services techniques, la commune dans le cadre de son projet politique et dans l'objectif d'améliorer et d'optimiser les conditions de travail des dits services, projette la construction d'un centre technique municipal. Le projet envisagé intéresse le regroupement de l'ensemble des services municipaux de la ville, actuellement répartis sur plusieurs sites inadaptés de la commune. Les études préalables ont conduit la municipalité à localiser le futur CTM dans un secteur où les disponibilités foncières existent. Le périmètre d'implantation envisagé appartient en partie au périmètre de la ZAC Ferney-Genève Innovation. Le projet se localise sur une zone 1AUx et une zone Nj, actuellement occupée par des jardins familiaux. Les jardins familiaux, actuellement situés sur les parcelles AM 625, 626 et 630 seront relocalisés sur la parcelle AM 627 en partie (à superficie accrue).	

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?	
<i>Annexes :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ; - Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ; 	
La mise en compatibilité du PLU a pour effet de modifier les pièces suivantes:	
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de zonage: Reclassement de la zone Nj en zone 1AUx • Règlement : Ajustement du règlement pour la zone 1AUx pour permettre la réalisation des jardins familiaux 	

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser	
NON	

3.6. Contexte de la planification : le projet est il concerné par...	
- Les dispositions de la Loi Montagne	NON

- Les dispositions de la Loi Littoral	NON
- Une DTA ou DTADD ? si oui laquelle ?	NON
- un SCoT, un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi « Grenelle 2 » ?	SCOT du Pays de GEX (non grenellisé) approuvé en 2007
- un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ?	NON

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un projet de PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
NON

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain	
Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Cette procédure vise à reclasser 0,24ha de terrains en zone Nj en zone 1AUx
Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	NC
Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	NC
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :	
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	0,24
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?	NC
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).	Les jardins familiaux, actuellement situés sur les parcelles AM 625, 626 et 630 seront relocalisés sur la parcelle AM 627 en partie (à superficie accrue).

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?		X	
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ?		X	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		X	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?		X	
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, ScoT, DTA...)?	X		Sur la commune de Ferney-Voltaire, l'axe privilégié de déplacement des ongulés s'effectue entre le Poirier de l'Épine et la commune de Prévessin-Moëns, ainsi que probablement vers les marais du Crêt et des Fontaines, en Suisse. Ce corridor est considéré comme d'intérêt régional par le SCOT. Aucun projet prévu par la procédure en cours
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	X		01ZH0333 Etang de Covorex 01ZH0942 Marais des Fontaines 01ZH1820 Ruisseau le Nant 01ZH1984 Zone humide du poirier de l'épine 01ZH1985 Bois humides de la mouille et de Perdriaux

4.3. Paysage, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique) ?	X		Château de Ferney-Voltaire, classement par arrêté du 13 décembre 1958 Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption (cad. AE 52) : classement par arrêté du 26 avril 1988 Deux vasques galbées (cad. NON CADASTRE)

			DOMAINE PUBLIC) : inscription par arrêté du 19 avril 1988 Maison (cad. AM 26) : inscription par arrêté du 28 avril 1986 Maison de Loes (Façade sur rue et toiture correspondante, cad. AO 6) : inscription par arrêté du 7 juin 1988
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...)?		X	

4.4. Ressource en eau			
	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		X	
De captages repérés par un SDAGE ou un SAGE ?		X	
USAGES:	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	X		La ressource en eau disponible répond aux besoins de la population future à l'échéance du PLU. Aucun projet prévu par la procédure en cours
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	

Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	X		<p>Les parcelles concernées par le projet de construction du CTM peuvent être raccordée au réseau public d'assainissement.</p> <p>Sous réserve des capacités de traitement de la station d'épuration d'Aire (ce qui est le cas aujourd'hui avec une capacité de 600 000 équivalents habitants), l'assainissement n'est pas un facteur limitant du développement de l'urbanisation de Ferney-Voltaire.</p>
---	---	--	---

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		X	
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

4.6. Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	X		<p>Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Ain indique que la commune est soumise à un risque de crues de plaine.</p> <p>Une étude a été élaborée dans le plan Transport de Matières Dangereuses liée au gazoduc.</p> <p>La commune est située dans une zone de sismicité modérée (aléa 3).</p>
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	La commune de FERNEY-VOLTAIRE n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels.
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	X		<p>Les nuisances sonores du trafic routier</p> <p>Les voiries qui traversent Ferney-Voltaire ont fait l'objet d'un nouveau classement sonore par arrêté préfectoral du 9 septembre 2016.</p>

			<p>La D1005 et la D35 sont soumises à une bande de protection de 100 mètres de large de part et d'autre des bords de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.</p> <p>La D35b et D35c sont soumises à une bande de protection de 30 mètres de large de part et d'autre des bords de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.</p> <p>Les nuisances sonores de l'aéroport de Genève</p> <p>L'activité de l'aéroport international de Genève est à l'origine de nuisances sonores élevées pour les riverains. Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est en vigueur depuis 2008.</p>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Voir ci dessus

4-7. Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA)		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

5. Eléments complémentaires

que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (facultatif)

Le secteur se situe hors de tout périmètre d'inventaire environnemental, hors de protections environnementales ou paysagères.

Le projet n'a pas d'incidences défavorables sur l'environnement.

6. Annexes (rappel)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	X
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	X
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	X
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	En Annexe
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	